

Ulrich Keller et les atrocités allemandes en 1914

1914. Les atrocités allemandes

Les troupes allemandes envahissent la province de Liège le 4 août 1914 et fusillent, dès le lendemain déjà, des habitants de Berneau (10 civils), de Micheroux (11 civils), de Poulseur (13 civils) et de Soumagne (118 civils).

Ces massacres seront perpétrés dans les provinces de Liège, Limbourg, Brabant, Anvers, Luxembourg, Namur, Flandre Orientale, Flandre Occidentale et Hainaut pendant 24 journées en août et 3 journées en septembre. Citons par exemple Melen, Sint-Truiden, Aarschot, Herselt, Tamines, Ethe, Dinant, Quaregnon, Leuven, Arlon, Korbeek-Lo, Lebbeke, Esen ...

Au total, 4 455 civils (1) seront lâchement assassinés par les soldats de Kaiser dans 128 villes et villages martyrs belges. Les enfants ne seront pas épargnés : à Ethe, par exemple, on comptera 30 enfants âgés de 2 à 17 ans parmi les 218 victimes civiles !

Ulrich Keller à l'écran le 11 novembre 2017 !

11 novembre 2017. Le journal de la RTBF de 19h30, nous montre les images de la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale à Bruxelles. Puis, c'est la stupéfaction ! Nous apprenons que dans son livre *Schuld Fragen. Belgischer Untergrundkrieg und deutsche Vergeltung im August 1914* (2), l'historien allemand de l'art, Ulrich Keller, a pris connaissance de 50 000 lettres de militaires allemands certifiant avoir trouvé des uniformes de soldats belges, preuve selon lui, que ces militaires ont revêtu des habits civils pour tirer sur les troupes allemandes en août 1914. Il ne nie pas les crimes allemands mais estime que les militaires belges sont également responsables de ces tueries.

Ulrich Keller n'a cependant aucun uniforme belge, aucune photo d'uniforme à montrer.

Des conclusions accablantes

La lamentable et insuffisante argumentation de Keller est balayée par le minutieux travail de recherche des historiens irlandais John Horne et Alan Kramer. Pendant plusieurs années, ils ont consulté les archives et les bibliothèques de huit pays européens. En particulier, la Fondation Alexander von Humboldt de Bonn, a permis à Alan Kramer de consulter les archives et les bibliothèques allemandes en 1991, 1992, 1993, 1994 et 1997.

Les recherches des deux historiens donnent lieu à des conclusions accablantes :

« L'invasion principale est caractérisée par les ordres donnés par l'Oberste Heeresleitung (Commandement suprême de l'armée) et les commandants d'armées, de s'attendre à une résistance civile et d'imposer des punitions collectives où les « innocents » devaient souffrir avec les « coupables. »

Quant aux écrits des soldats allemands :

« Beaucoup de soldats admettent, au moins dans leurs lettres privées et leurs journaux, que les atrocités ont été ordonnées. »

Des crimes systématiques et de grande ampleur

Les deux historiens prouvent également qu'il n'y a pas eu de résistance collective de la part des civils ni d'opérations militaires menées par des unités de francs-tireurs contre des troupes allemandes. Ils confirment les estimations officielles selon lesquelles 6500 civils ont été tués en Belgique et en France :

« *La peur des francs-tireurs et la résistance civile, mythe né pendant la guerre franco-prussienne de 1870, a conduit les soldats allemands à des crimes systématiques et de grande ampleur .* »

Les massacres ont été délibérément perpétrés puisque dans la province de Luxembourg, il n'y avait pas de troupes belges : pourtant, dans cette province, après les combats contre l'armée française qui s'était portée au secours de notre pays, les Allemands ont tué 671 civils. Il en est de même pour la province de Namur : Dinant était défendue par le 148^e Régiment d'Infanterie de l'armée française : 674 hommes, femmes et enfants y ont été assassinés.

Et comment Keller explique-t-il les 678 victimes civiles dans plusieurs départements du Nord de la France ? Et comment justifie-t-il les 150 soldats français blessés massacrés à Gomery par le 47^e Régiment d'Infanterie ?

Keller et le négationnisme

Keller nie la responsabilité totale de l'armée allemande : il est donc négationniste pour ce qui concerne cette responsabilité de l'Allemagne. Le mot « négationnisme », créé en 1987 par Henry Rousso pour désigner la contestation du génocide des Juifs par les nazis, a pris une acception plus large. Selon le *Petit Larousse*, le terme s'applique aussi à certains massacres à grande échelle.

Suite aux sordides accusations de Ulrich Keller, nous avons écrit à Madame la Chancelière Angela Merkel en lui demandant de bien vouloir prendre les mesures afin que les mensonges de Keller soient démentis par son gouvernement.

Selon l'historien Christoph Brüll de l'Université de Liège (3), les affirmations de Keller sont partagées par d'autres historiens allemands : Gunter Spraul et surtout Gerd Krumeich,

grand spécialiste de la Première Guerre mondiale et préfacier du livre de Keller, qui a écrit : « *On a mis un tabou pour étudier les réelles responsabilités dans les massacres d'août 1914. J'ai toujours senti qu'il y avait un problème.* »

Après avoir lu le livre, Christoph Brüll ajoute « *Keller n'apporte aucune preuve.* »

C'est en pensant à cette innommable barbarie, aux 4455 victimes civiles belges et en particulier aux nombreux enfants assassinés que nous devons énergiquement réfuter les accusations mensongères de ces trois historiens allemands !

Les procès des exactions allemandes exposés au grand jour (4)

Entre 1921 et 1925, les tribunaux militaires belges ont prononcé de lourdes peines, dont de nombreuses condamnations à mort, à l'égard de quelque 200 inculpés allemands cités à comparaître mais absents aux audiences.

En 1940, les pièces judiciaires ont été emmenées en Allemagne, puis emportées à Moscou par les Soviétiques en 1945. Elles ont été rapatriées avec de nombreuses archives belges en 2002 et examinées en 2014.

Aujourd'hui, ces documents, accablants pour l'Allemagne, sont convertis en 85 dossiers digitalisés : ils comprennent des actes d'accusation, des dépositions de survivants, des plans de reconstitution des massacres, des pièces à conviction. .

Ces documents seront accessibles en ligne sur le site de la Cour pénale internationale de La Haye. Bien entendu, nous sommes décidés à les utiliser afin d'apporter une preuve supplémentaire des massacres perpétrés par les troupes allemandes contre la population belge.

- (1) *1914. Les atrocités allemandes.* C'est le titre français du livre rédigé par les historiens irlandais John Horne et Alan Kramer en 2001 (*German Atrocities. 1914. A History of Denial*). Les auteurs n'ont tenu compte que des localités ayant plus de 10 victimes à déplorer.
- (2) *Questions de culpabilité. La guerre clandestine belge et les représailles allemandes en août 1914.*
- (3) *L'Avenir Luxembourg* du 14 novembre 2017
- (4) D'après l'article paru dans *Le Vif/L'Express* du 4 janvier 2018

Fernand Gérard

15 janvier 2018